

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24102</p>
---	--	---

SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAULTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Hélène BROUSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Jean-François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

Secrétaire de séance : Sandra CAULTON, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) et du Cahier des Prescriptions et des recommandations Architecturales et Paysagères (CPAUPE) de la ZAC des 4 saisons

2 documents annexés.

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 4 Saisons, un cahier des charges de cession de terrains est élaboré et produit à chaque cession d'îlot et de lot. Il s'appliquera à tout nouvel acquéreur, y compris lors des découpages des îlots en lots.

Ce cahier des charges de cession de terrains (en pièce jointe) indique une surface plancher indicative pour chaque lot et îlot. A chaque délibération de cession de lot ou d'îlot sera joint ce cahier des charges de cession de terrains avec la surface de plancher définitive attribuée au lot ou îlot.

A ce cahier des charges de cessions de terrain est joint en annexe 1 un cahier des prescriptions et des recommandations architecturales et paysagères (document joint) ainsi qu'en annexe 2 un cahier des limites de prestations générales. Ce document (CPAUPE) a été élaboré avec les différents bureaux d'étude en charge du projet et en collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France. Il complète les règles d'urbanisme du PLUI.

Vu le CGCT ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-1 à L300-5-2, L311-1 et suivants et R311-1 et suivants ;

Vu l'extrait du registre des délibérations en date du 18/03/2024 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC des 4 SAISONS ;

Vu l'extrait du registre des délibérations en date du 18/03/2024 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des 4 SAISONS ;

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_102-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le cahier des charges de cession de terrains (CCCT) proposé ainsi que le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales et paysagères (CPAUPE) et le cahier des limites de prestations générales annexés à celui-ci
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

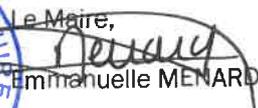
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_102-DE
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024